



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 7 juin 2012, à 19h45

à la salle du Conseil communal à 1143 Apples

Présidence : M. Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens et Président du Conseil intercommunal ARASMAC

Présences : Selon la liste des présences (annexe 1)

M. Jean-Jacques Mercier, Président, ouvre cette séance et a le plaisir de souhaiter la bienvenue à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC.

M. Mercier remercie la Commune d'Apples pour avoir bien voulu nous accueillir pour nos assises de ce soir.

Il soumet l'ordre du jour au Conseil intercommunal ARASMAC, ordre du jour qui a la teneur suivante :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2011.
4. Approbation des comptes 2011 ARASMAC.
5. Approbation du rapport d'activité 2011.
6. Préavis relatif aux demandes d'extension de l'UAPE L'Arche de Noé à Echichens (Colombier) à l'UAPE Les Guifettes à Préverenges et à l'augmentation de l'offre d'accueil à l'UAPE Le Chalet Sylvana à Morges.
7. Communications du Comité de direction ARASMAC.
8. Divers et prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il sera suivi tel que présenté.

1. Liste des présences

M. Mercier rappelle aux membres du Conseil intercommunal ARASMAC, qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir signer la liste de présences (voir annexe 1).

Il précise que les communes d'Echichens, Etoy, Féchy, Pampigny, Pompaples, Senarclens, Sévery, et Villars-sous-Yens se sont excusées.

Il excuse également Mme le Préfet Andrea Arn et M. le Préfet Pascal Dessauges, ainsi que Mme la Cheffe de service du SPAS, Mme Françoise Jaques.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Mercier prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal ARASMAC de bien vouloir se présenter afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Il s'agit de :

- M. Jean-Christophe de Mestral pour la Commune d'Aubonne
- M. Jean-Michel Lüthi pour la Commune de Berolle
- Mme Maryse Vanbeneden pour la Commune de Chavannes-le-Veyron
- M. Stéphane Ecuyer pour la Commune de Chevilly
- Mme Béatrice Maeder pour la Commune de Denges
- M. Phillippe Cugny pour la Commune de Moiry

M. Mercier prie l'assemblée de bien vouloir se lever et donne lecture du serment d'assermentation.

Ensuite, il demande à chaque membre précité, à l'appel de son nom, de bien vouloir le promettre.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2011

M. Mercier demande si nous devons procéder à la lecture de ce procès-verbal ; ce n'est pas le cas. M. Mercier le soumet donc à l'approbation du Conseil intercommunal ARASMAC.

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, il est adopté à la majorité des membres présents sans objection, mais avec deux abstentions.

4. Approbation des comptes 2011 ARASMAC

M. Mercier passe la parole à M. Daniel Vouillamoz, directeur du CSR Morges-Aubonne-Cossonay.

M. Vouillamoz précise que, pour le chapitre 71000, « Revenu d'Insertion », il n'y a pas eu de facturation demandée aux communes puisque le déficit a été pris sur les fonds de réserve pour équilibrer les comptes 2011.

En ce qui concerne le chapitre 71002 « Accueil Familial de Jour », M. Vouillamoz relève que la hausse des dépenses est due en particulier à l'augmentation des salaires des Accueillantes en

Milieu Familial qui ont été réadaptés à la rentrée scolaire 2011. Il remarque également que la FAJE a augmenté sa participation.

Nous passons ensuite au chapitre 71006 « Agences d'Assurances Sociales ».

L'exercice 2011 a été bouclé par une mise en réserve de CHF 60'600,61. Il est également précisé que la participation des communes pour l'année 2011 avait été fixée à CHF 19,05 et que, finalement, c'est CHF 18.- par habitant qui ont été facturés ou CHF 9.- pour les 22 communes de l'ancien district de Cossonay qui sont venues nous rejoindre en cours d'année.

Nous passons en revue le chapitre 71007 « Réseau AJEMA ». M. Vouillamoz donne quelques commentaires sur ce chapitre.

M. Mercier demande s'il y a des questions par rapport à ces comptes 2011

Mme Michèle Decollogny, Municipale à Apples, rappelle que, lors de notre Conseil intercommunal ARASMAC qui avait lieu le jeudi 6 octobre 2011 à Cossonay, il avait été demandé à l'ARASMAC d'écrire au Conseil d'Etat pour que celui-ci se positionne par rapport à la participation qu'il verse à la FAJE, puisque ce n'est pas l'entier de ce qui avait été convenu.

Mme Gisèle Burnet et M. Vouillamoz précisent que nous avons écrit cette lettre suite à notre Conseil intercommunal ARASMAC du 6 octobre 2011 à Cossonay et qu'à ce jour, nous avons simplement reçu un accusé de réception du Conseil d'Etat qui ne s'est pas encore prononcé sur notre requête.

Les comptes 2011 n'appelant pas d'autres remarques, M. Mercier clôt la discussion et passe la parole à M. Etienne Morier-Genoud, Municipal à Eclépens, qui donne lecture du rapport de la Commission de gestion, M. Jean-Michel Duruz, Municipal à Echichens, étant retenu ce soir (voir annexe n°2).

Après lecture de ce document, M. Mercier ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt alors la discussion.

M. Mercier propose de passer aux votes des chapitres 71000 « Revenu d'Insertion » et chapitre 71006 « Agences d'Assurances Sociales » qui sont soumis à l'approbation des 62 communes partenaires de l'ARASMAC.

Le Conseil intercommunal adopte les comptes de ces deux chapitres à l'unanimité sans objection et sans abstention.

Puis, M. Mercier soumet les comptes 71002 « Accueil Familial de Jour » et 71007 « Réseau AJEMA » aux 37 communes partenaires. Les 37 communes approuvent ces comptes, sans objection et sans abstention.

Puis, M. Mercier passe à l'approbation du rapport de la Commission de gestion. Celui-ci est adopté par le Conseil intercommunal ARASMAC à l'unanimité, sans objection et sans abstention.

Il demande encore à adopter les comptes dans leur entier et que le rapport soit adopté par le Conseil intercommunal ARASMAC.

5. Approbation du rapport d'activé 2011

M. Mercier passe la parole à M. Vouillamoz qui commente le rapport d'activité 2011. Celui-ci précise que le rapport de l'année 2012 sera probablement plus succinct.

La représentante de la Commune d'Orny, Mme Maryline Sieber, relève qu'elle n'a pas reçu le rapport d'activité dans les documents qui ont été adressés à sa commune. Nous prions de bien vouloir nous excuser de cet oubli.

M. Mercier ouvre la discussion sur le rapport d'activité 2011. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion. Le Conseil intercommunal ARASMAC approuve le rapport d'activité 2011, à la majorité des membres présents, sans objection, mais avec une abstention.

M. Mercier adresse ses remerciements au Comité de direction ARASMAC et à M. Vouillamoz pour tout le travail qui a été accompli.

6. Préavis relatif aux demandes d'extension de l'UAPE L'Arche de Noé à Echichens (Colombier) à l'UAPE Les Guifettes à Préverenges et à l'augmentation de l'offre d'accueil à l'UAPE Le Chalet Sylvana à Morges

M. Mercier demande si la lecture du préavis est souhaitée, bien que ce préavis ait été adressé à toutes les communes partenaires du Réseau AJEMA.

Personne n'en souhaite la lecture. Il passe donc la parole à Mme Isabelle Bonvin, Municipale à Romanel-sur-Morges, qui nous donne lecture du rapport établi par la Commission ad hoc (voir annexe n°3).

M. Mercier remercie Mme Bonvin pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question et M. Mercier clôt la discussion. Puis il passe au rapport et au préavis qui sont acceptés à l'unanimité des communes partenaires, sans objection et sans abstention.

7. Communications du Comité de direction ARASMAC

M. Mercier passe la parole à Mme Burnet qui revient sur le problème de la lettre adressée au Conseil d'Etat pour lui demander de respecter le montant des subventions qui devraient être versées auprès de la FAJE. Elle précise donc que nous avons adressé cette lettre après notre Conseil intercommunal ARASMAC de Cossonay et qu'à ce jour nous n'avons reçu qu'un accusé de réception.

Toutefois, Mme Burnet stipule que l'ARASMAC doit faire du lobbying auprès des députés de la Côte, ceci d'entente avec la région de Nyon-Rolle. Une réunion est prévue le 13 juin 2012 de 11h30 à 13h30 à Gland. M. Mercier demande si des Municipaux peuvent participer à cette séance.

Mme Burnet précise qu'elle va se renseigner auprès de ses collègues du district de Nyon-Rolle et voir si des Municipaux membres du Réseau AJEMA pourraient participer à cette séance, ne sachant pas si la salle à disposition le permettra.

Mme Burnet souligne la préoccupation du Conseil intercommunal ARASMAC qui souhaitait avoir une séance pour les buts optionnels et une séance pour les buts obligatoires.

Elle relève également que M. Vouillamoz a pris contact à trois reprises avec le SeCRI qui nous a apporté une réponse.

Ceci étant possible de le faire, Mme Burnet et le Comité de direction ARASMAC vont réfléchir de quelle manière procéder pour mettre sur pied une séance en premier lieu avec les comptes ou budgets et une deuxième partie de séance qui se rapporterait aux buts optionnels, ce qui permettrait également que les membres de l'ancien district de Cossonay, membres de l'AJERCO du réseau AJERCO, puissent se réunir le même soir. Il s'agira donc de coordonner tout ceci.

8. Divers

M. Mercier ouvre la discussion.

Mme Brigitte Perdrix, Municipale à Tolochenaz, demande ce qu'il en est des documents qui étaient adressés aux communes, documents établis par « Entrée de Secours ».

M. Vouillamoz précise qu'« Entrée de Secours » doit demander ses subventions auprès des communes de la région dont cette association s'occupe. Il stipule également qu'un préavis est en cours de rédaction, afin de voir dans quelle mesure l'ARASMAC pourrait verser une subvention aux services privés et aux institutions privées.

Cependant, ce préavis a été mis de côté en attendant l'arrivée des communes de Cossonay. L'avantage de ce système d'attribution des subventions aux institutions privées directement par l'ARASMAC, serait que celles-ci ne seraient pas obligées d'aller sonner à la porte de chacune des communes de la région.

Pour cette année encore, « Entrée de Secours » va néanmoins présenter une demande auprès de toutes les municipalités en attendant le dépôt de ce préavis.

Mme Valérie Induni, Municipale à Cossonay, remercie l'ARASMAC d'avoir bien accepté de séparer les séances par rapport aux buts obligatoires et aux buts optionnels.

M. Charles-Antoine Valsesia, Municipal à Vaux, demande ce qu'il en est de la position de l'ARASMAC par rapport à ces structures privées et se pose la question de savoir s'il n'y a pas de redondance entre les activités de l'ARASMAC et celles des services privés.

Mme Burnet rappelle que l'ARASMAC soutient les institutions privées qui apportent une collaboration au secteur du revenu d'insertion, car leurs activités vont dans le sens de l'action sociale.

Mme Irène Agassiz, Municipale à Lonay, souhaiterait que l'on sépare mieux les activités de ces institutions privées dans le rapport d'activité. En effet, cela porte à confusion et elle a constaté que ses collègues Municipaux croient que celles-ci sont subventionnées et chapeautées par l'ARASMAC.

M. Vouillamoz prend note de cette remarque.

Mme Michèle Decollogny, Municipale à Apples, est très honorée de recevoir les membres du Conseil intercommunal ARASMAC dans sa commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Mercier pose toutefois la question quant à savoir qui serait d'accord d'organiser notre prochaine séance qui aura lieu le 4 octobre 2012, l'heure restant à fixer tenant compte que nous pourrions diviser nos assises en deux séances.

M. Kader Mokadem, Municipal à Buchillon relève qu'il serait très heureux d'accueillir le Conseil intercommunal ARASMAC pour notre assemblée du 4 octobre 2012 à Buchillon.

M. Mercier remercie encore la commune d'Apples pour son accueil de ce soir et la Commune de Buchillon pour nos futures assises.

La parole n'étant plus demandée, il lève la séance à 21h00.

Approuvé par le Conseil intercommunal ARASMAC dans sa séance du 4 octobre 2012

Le président

Le secrétaire

J.-J. Mercier

B. Rochat